

Le "Berthoud", la "fondue" et la "croûte" : (extrait d'une des Lettres vaudoises, toujours si originales et spirituelles, de M. H. Laeser)

Autor(en): **Laeser, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **66 (1927)**

Heft 49

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-221428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les nouveaux abonnés au CONTEUR VAUDOIS, pour 1928, recevront ce journal

GRATUITEMENT

dès ce jour au 31 décembre prochain, en s'adressant à l'Administration, 9, Pré-du-Marché, Lausanne.



EN DECEMBRE

NOUS voici donc en décembre, un mois qui compte plus que les autres. Tout simplement, sans doute, parce qu'il est le dernier de l'année. Et puis, il y a les fêtes, dont la tradition est tenace. Les commerçants et les industriels fondent sur elles des espérances, souvent trompeuses, hélas ! La vie est chère de nos jours, on se restreint dans ses dépenses coutumières et, par contre-coup, il y a aussi restriction dans les générosités échangées à l'occasion de Noël et du Nouvel-An.

— Tu sais, dit, en dinant, Monsieur à Madame. Voici les fêtes. Il s'agira d'être prudents ; les affaires n'ont pas été brillantes, cette année. Des économies, de sérieuses économies sont indispensables. Pas de folies !

— N'aie peur, mon ami, je serai prudente. Je ne donnerai de cadeaux qu'à ceux de nos parents, amis et connaissances envers lesquels on ne peut agir autrement. Et je serai modeste dans mes achats. Cependant, tu te souviens qu'au mois d'octobre, à notre retour de la campagne, lorsque j'ai passé en revue les vêtements d'hiver, je t'avais fait remarquer que mon manteau était démodé et portait d'irréfutables témoignages de l'usage. Il y a cinq ans que je le porte. Bien des dames n'en pourraient dire autant. Je t'aimerais tout plein si tu veux bien m'en donner un neuf pour mes étrennes.

— Oui, oui, on verra ça. Un manteau, un beau manteau, ça coûte ! Je ne me suis pas encore acquitté de tous mes impôts ; grosse est la note à payer. Et puis, la vente ne va guère ; les clients n'achètent que des brouilles ; pas d'articles chers, sur lesquels on a un bénéfice raisonnable. Tout me fait supposer que la campagne ne sera pas très satisfaisante. Des économies, des économies. Voilà le mot d'ordre.

— Oh ! tu as parfaitement raison. Nous nous en tiendrons au strict nécessaire, à ce qu'on ne peut éviter. Comme ça... Sans doute, il faudrait aussi un petit complet du dimanche pour Riquet et une robe pour sa sœur. Pauvre Riquet, il désire tant obtenir du Bon-Enfant une automobile, une automobile qui roule, dont on remonte le ressort. Enfin, puisqu'il faut se borner...

— Et que faudrait-il encore ? Ça n'en finit plus. Si nous vous écoutions, ce serait la ruine.

— C'est ça, il semble qu'il n'y ait que nous, les femmes et les enfants, pour dépenser. Avec ça que les hommes s'en font faute. Mais voilà, on ne sait pas. Ils n'ont pas besoin de venir quémander, comme la femme : « Mon cher, mon portemonnaie sonne creux. Sois assez aimable pour le guérir de cette triste maladie. » Et Monsieur donne, mais en rechignant, souvent. Il n'a pas le geste élégant, généreux qu'on lui voudrait.

— Oui, entendu. Parlons d'autre chose. Le

marchand de combustible a-t-il envoyé l'antracite que je lui ai commandé. Voilà encore une dépense, dont on se passerait volontiers.

— C'est charmant ! Tu voudrais ainsi nous faire habiter un frigorifique ! Nous geler !

— Mais non, mais non. Vous ai-je jamais laissé manquer de rien ? Vous êtes des privilégiés. Va donc voir si chez notre voisin, M. X..., Madame a tout ce qu'elle désire. Mais trêve aux babillages, voici l'heure du travail. Au revoir tous !

— Au revoir, chéri. Tu viens souper à sept heures ?

— Bien entendu. Sept heures, sept heures et quart.

— Ah ! oui, c'est vrai, vous avez votre rapport. Alors, n'est-ce pas, pour le Nouvel-An, tu n'oublieras pas mon manteau, le complet du dimanche à Riquet, la robe de Ninie et l'auto de Riquet. Pauvre petit, il est si obéissant, on peut bien lui faire ce plaisir.

— On reparlera de tout cela. Au revoir !

X.



LO PÈRE PECET

LAI a dâi dzeins que ne respettoint nion, et ni çosse, ni cein : c'est dâi molonéto ; y'ein a dâi z'autro que ne font qu'assemblant de respettâ lè z'homme hiaut pliâci et cliââ à quoui dâivont : c'est dâi z'hypocrito ; et pi y'ein a qu'ont dâo respet po tot cein qu'est dè respettâ : c'est lè brâvès dzeins, que y'ein a mémameint qu'ein ont mé que n'ein faut po être bin élevé. L'est dè cliâ sorta qu'est lo père Pécet dont vo vé racontâ oquie tot-ora ; mâ dévant, faut que vo diéssé que per tsi no l'est præ lo mouda dè sè razâ la demeindezin matin, kâ on a diéro lo lizi de cein féré tandi la senanna. N'ia qu'è lè dzouven valets, lè z'amoeirão, que ceonnont, que sè râzont dou iadzo pè senanna, po être pe galés, et po ne pas trào rapâ lè djoutés dè l'ao grachâosès quand lè volloint remolâ ein alleint fréquentâ. Et pi lâi a onco lo conseiller, lo syndiquo et l'assesseu que tâvont adé d'avâi la portâ nerta po se dâi iadzo lo præfer âo bin on conseiller d'Etat allâvè per hazâ passâ pè lo veladzo. Mâ po lè z'autrès dzeins, que ne sè laissent pas crétré tota la barba, sè râcliont la frimousse on iadzo pè senanna ; et po cein profitont de la demeindezin matin, quand l'ont gouvernâ, ariâ, fé la patoura, trait lo fémé, einvouâ lè rebats su la courtena, fé la litière, étrelhi, et remèssi per dévant la maison. Quand tot cein est fé, l'est lo moment dè sè revoudrè on bocon, et l'est adon qu'on fâ manoeuvrâ lo rajâo po mettrè bas 'na barba dè 8 dzo et dâi iadzo dè quinzè.

On deçando né, lè z'homme que portâvont à la fretéri furent tot èbâyi dè lâi vâirè arrevâ lo père Pécet que vegnâi colâ, qu'êtâi dza tot frais razâ. Mâ, se sè desiront, quinna bianna a-te que z'u Pécet dè s'ètré dza râclliâ lo mor ; et ion dè cliââ z'homme lâi fâ :

— Ein l'honneu dè quoui, père Pécet, vo z'êtés vo dza razâ, voâi, deçando ?

— Eh bin, se repond lo père Pécet, c'est que vu allâ dèman matin à la montagne po trovâ mon caïon.

LE «BERTHOUD», LA «FONDUE»
ET LA «CROUTE»

(Extrait d'une des Lettres vaudoises, toujours si originales et spirituelles, de M. H. Laeser.)

VOICI la saison où la température et les longues soirées prédisposent aux plaisirs de la table. Sans être ce qu'on appelle un gourmand, le Vaudois sait apprécier ce qui est bon. Chaque pays apporte sa contribution à la gastronomie, un des plaisirs les plus innocents — quoiqu'en disent certains vertueux, — de notre pauvre humanité. L'écrivain qui a scruté le plus près la mentalité vaudoise, Juste Olivier, disait dans ce livre admirable intitulé tout simplement : *Le canton de Vaud* : « Notre pays ne peut, que je sache, revendiquer tout simplement aucune grande création culinaire... » Pourtant Juste Olivier faisait une concession, la seule, à l'imagination de ses compatriotes en matière de cuisine : « Eh ! que dis-je ? où l'alpêtre *berthoud* sait-il mieux présenter à un feu vif et clair ses dalles de fromage, dans la saison du vin nouveau ? Aujourd'hui, la gloire du *berthoud* est diminuée, sauf au pied du Jura, dans ces opulentes communes possédant de gras pâturages. Là-bas, à la descente de la montagne, le soir du partage des fromages fabriqués pendant l'estivage, un parfum délicieux de *berthouds* plane sur les villages. Si vous avez le privilège de posséder des amis dans le district de Nyon, par exemple, au-dessus de la zone du vignoble, au pied des bois, informez-vous du jour de la répartition des produits de l'alpage, et vous ne vous en repentirez point.

La gloire du *berthoud*, mets national, diminue, ai-je dit. Elle est obscurcie par celle de la fondue, étrangère au canton, cependant. Tel le yass a refoulé impitoyablement nos jeux de cartes nationaux : la quadrette, le binocle renversé, le piquet vaudois, jeu favori des hommes politiques d'il y a quarante ans encore, la fondue, faisant irruption par les frontières neuchâteloises et fri-bourgeoises a écarté le mets au fromage indigène. Elle a ses variantes. Rome connaissait deux grandes écoles de juristes rivales, les Proculiens et les Sabinens ; la fondue a créé également deux camps, suivant qu'on est partisan de la britchonne (au fromage) ou de la dzozette (au vacherin). La confection de l'une ou de l'autre est loin d'être ce que les chefs de cuisine exotiques pensent. Il semble, à examen approfondi, que la préparation de la seconde soit encore plus semée d'écueils que celle de la première. Dans plusieurs familles de chez nous, elle prend les allures d'un rite, on la considère comme un sacerdoce. Louis XV se reposait du tracas de son royaume et de ses amours en confectionnant des brioches. Or, je connais un haut dignitaire de la Confrérie des Vignerons qui ne laissera jamais à personne le soin de préparer la fondue. Le tablier aux reins, la pelle de buis au poing, tel un sceptre, l'air grave, les sourcils froncés, il faut le voir dessiner des orbites harmonieuses dans la masse onctueuse. C'est un spectacle inoubliable.

Mais le canton de Vaud connaît une autre combinaison de cette chose exquise qu'on appelle le fromage : la croûte. Le génie créateur de nos compagnes en a produit de nombreuses variétés. Autant de dames, autant de recettes. Mais, sans faire de tort à personne, je crois bien que la palme revient à la recette de Gilly, due à l'inspiration vraiment divine d'une maîtresse de maison qui est le modèle de la bonne et de la brave Vaudoise. La croûte façon Gilly, arrosée d'un crû de la région, stimulant et léger, vous procure des sensations indéfinissables qui font proclamer que la vie a pourtant de bons moments.

Ces S. — Un riche campagnard voulait vendre son domaine. Il va chez un agent d'affaires et lui expose ses intentions.

— Vous comprenez, Monsieur, dit-il, j'ai seize enfants.

— Seize enfants ! Bigre ! c'est une belle famille.

— Mais non, pas seize. Septs enfants.

NOS VIEILLES CLOCHES MONTAGNY SUR YVERDON

RIGEE sur une petite éminence dominant le village, l'église de Montagny n'est pas ancienne. En effet, reconstruite vers 1769, date inscrite au dessus de la porte principale, cet édifice manque totalement de cachet. Son seul intérêt consiste dans le fait que, n'ayant jamais été rebadigeonné depuis sa construction, on remarque à l'intérieur un certain nombre de noms et de dates inscrites dans le crépis (1782, 1795, 1802, 1805, etc.). Les deux colonnes supportant la galerie, hors de proportion avec le reste du bâtiment, proviennent d'ailleurs.

Les détails qui précèdent, ainsi que ceux qui vont suivre, sont empruntés à l'intéressant ouvrage de M. Victor H. Bourgeois intitulé : *Au pied du Jura*.

Le clocheton renferme deux cloches qui proviennent très certainement de l'ancienne église dédiée à saint Julien.

La plus grosse mesurant 98 1/2 cm. porte en ruban, au sommet, l'inscription suivante en caractères gothiques minuscules :

† Sancte Juliane ora pro nobis. — Sancta Barbara ora pro nobis. MCCCCCXI.

Nous traduisons :

Saint Julien, priez pour nous. — Sainte Barbe (ou Barbara), priez pour nous. — 1511.

Au-dessus, une bordure de demi-fleurs de lis accompagne l'inscription. Dessous la croix initiale, un petit rectangle contient le Christ sortant du tombeau, évidemment la Résurrection, qui se retrouve de l'autre côté, au-dessous de la syllabe *Bar* de Barbara.

Deux autres rectangles de mêmes dimensions, avec la Vierge assise tenant l'enfant Jésus sur le bras droit, se voient sous le millésime et le mot *pro*. En dessous de la croix initiale, dans le milieu de la panse, une grande croix toute ornée de fleurs de lis, se dresse sur trois degrés.

La seconde cloche qui mesure 84 cm. de diamètre porte l'inscription, pour ainsi dire classique, que nous avons déjà relevée sur la cloche de Villette.

Mentem sanctam spontaneam honorem Deo et patrie liberationem et la date MCCCCCX.

C'est à dire :

J'ai une âme sainte et spontanée pour l'honneur de Dieu et la libération de la patrie. 1510.

La décoration de cette cloche est identique à celle de sa compagne. Mais, chose curieuse, ces deux cloches ne portent pas la même date d'exécution.

M. Bourgeois pense qu'il s'agit ici d'une faute de la part de l'ouvrier fondeur qui aurait oublié le I après le X. C'est possible. Cependant, pourquoi ne pas admettre que ces deux cloches, sœurs par leur décoration et leur origine, n'aient pas été fondues à quelques mois d'intervalle, chevauchant sur deux années différentes ? Cela nous paraît même assez probable, et cette seconde cloche, qui est en réalité la première, a dû servir de modèle pour la fonte de celle de 1511. Elles ont en tous cas, pour auteur, le même ar-

tisan et ce dernier s'est servi des mêmes moules d'ornement.

Ajoutons qu'elles sont classées comme monuments historiques par arrêté du 7 janvier 1908. R. C.

Articles parus : Noville, 6 juin 1925; Penthaaz, 5 novembre 1927; Renens, 14 avril 1923; Vallorbe, 24 septembre 1927; Vaulion 15 octobre 1927; Villette, 21 mars 1925 et 4 décembre 1926. — Nyon, 3 mai 1924.

HISTOIRE DU VIEUX GARÇON I. NUTIL

15 ans. — Il offre une cigarette à sa camarade de catéchisme.

16 ans. — Dans un train bondé il cède sa place assise à une jeune éeervelée restée debout par plaisir, et il ne remarque pas la vieille femme fatiguée qui réclame l'attention.

17 ans. — Il bouscule tout le monde en sortant de la gare, afin de devancer les écolières montant le Petit-Chêne.

18 ans. — Il regarde les vitrines de l'Innovation.

19 ans. — Il dit à son père : « De ton temps, c'est bien sûr ! Mais maintenant, une bonne amie ça coûte ! »

20 ans. — Il ne va au bal que tous les quinze jours, afin d'économiser pour l'école de recrues.

21 ans. — Il aspire aux galons de caporal, rien que pour plaire aux jeunes filles.

22 ans. — Il aspire à ceux de lieutenant parce que l'officier porte un chic uniforme.

23 ans. — Il use le bord de son chapeau en passant fréquemment la rue de Bourg ou stationnant devant le kiosque des trams.

24 ans. — Il se demande pourquoi il n'est pas encore marié.

25 ans. — Il est le « bon oncle » des enfants de sa sœur et parrain du premier-né d'un copain de service ; ça le rend fier.

26 ans. — Il se vante d'avoir eu un « tas » de « bonnes-amies ».

27 ans. — Il va seul au théâtre où il observe davantage la salle que la scène...

28 ans. — Il change de pension tous les mois.

29 ans. — Il préfère la forêt de Sauvabelin à la rue de Bourg.

30 ans. — Il se retourne pour voir passer un couple enlacé, ou bien s'arrête pour regarder jouer les gosses, au jardin.

31 ans. — Il demande son admission à la Société du Cercle.

32 ans. — Il devient habile aux cartes.

33 ans. — Parlant de sa chambre, il dit : « Ma garçonnière ».

34 ans. — Il a des démêlés avec la justice à propos d'un procès de « Recherche en paternité ».

35 ans. — Sa gouvernante se plaint de lui chez l'épicier et le déclare « un original ».

36 ans. — Ses neveux viennent chez lui le Jour de l'An.

37 ans. — Il insère un avis matrimonial dans un grand quotidien.

38 ans. — Il s'intéresse à des descriptions de voyages à long cours.

39 ans. — Il rapporte des curiosités des Indes, parmi lesquelles il y a des jolies poupées.

40 ans. — Il passe toutes ses soirées au Club.

41 ans. — Son docteur lui conseille un remède contre l'obésité.

42 ans. — Son coiffeur lui fait remarquer sa précoce calvitie.

43 ans. — Sa cuisinière demande une augmentation de salaire.

44 ans. — Il commente les inconvénients du célibat.

45 ans. — Il prend plaisir à la visite des collectrices, les fait entrer, les interroge...

46 ans. — Il sympathise sincèrement avec un ami qui perd sa femme.

47 ans. — Il va voir la « Veuve Joyeuse ».

48 ans. — Il fume plus de tabac qu'il ne boit d'eau.

49 ans. — Il s'amuse à rédiger son avis mortuaire.

50 ans. — Il rentre de bonne heure pour se coucher.

60 ans. — Son couvert est mis chez son filleul.

65 ans. — Les honoraires du médecin le ruinent.

70 ans. — Ses neveux s'informent de sa santé...

La vieille fille U. Tille.

Le moyen d'être riche. — Est « riche », celui qui dépense moins qu'il ne gagne.

Est « riche », celui qui remet à plus tard l'achat d'un objet qui n'est pas indispensable.

Est « riche », celui qui ne fait pas de dettes.

Est « riche », celui qui donne aux pauvres.

L'aumône n'a jamais appauvri personne : qui donne aux pauvres prête à Dieu.

Promesse d'amoureux. — Voyons, chère Sophie,

promettez-moi de m'aimer jusqu'à mon retour.

— Oui, cher Gaston, je vous le promets, mais... re-

venez vite.

IL Y A GAUCHER ET GAUCHER

Du *Figaro* du 28 novembre dernier, la délicate petite histoire que voici :

Un vieux paysan du Berry a, depuis de beaux jours, remplacé son bas de laine par un solide coffre-fort. On le respecte et on le craint. Le père Matthieu n'aurait rien à envier, s'il avait été à l'école. Malheureusement, notre homme ne sait ni lire ni écrire, et il en ressent quelque secrète honte. Il cache son ignorance et même, pour donner le change, il ne manque pas, chaque dimanche, d'acheter ostensiblement le journal.

Il venait tout récemment de faire cette emplette dominicale et il arpentait fièrement la place du village en faisant mine d'être plongé dans la lecture des nouvelles, lorsqu'un gamin l'interpella :

— Dites donc, père Matthieu, il doit être bien intéressant, votre journal, que vous le lisez à l'envers.

Mais le paysan madré ne se démonta pas pour si peu.

— Est-ce que ça te regarde, petit « barbouillé » ? jeta-t-il plein d'arrogance. Est-ce que ça te regarde si je suis gaucher ?

POUR GAGNER SA CAUSE

LE Houpet et Flandrin étaient en chicane. Le premier s'en fut trouver un avocat, M^e Le Bosquier, pour lui demander quelques conseils.

Lorsqu'il sut de quoi il s'agissait, l'avocat ne cacha pas à son client son opinion personnelle.

— Mon cher monsieur Le Houpet, dit-il, votre affaire est beaucoup moins bonne que vous ne le supposez... Toute cause peut se plaider, c'est évident ; pourtant, je crois que vous risquez de perdre la vôtre.

— Alors, je serai condamné ?

— Probablement, oui.

— Et Flandrin gagnera ?

— C'est à peu près certain.

Navré de cette consultation trop pessimiste à son gré, Le Houpet se préparait à quitter le cabinet de l'avocat, quand, soudain, il se ravisa.

— Ecoutez, fit-il, pour me mettre bien avec M. le juge de paix, j'ai bonne envie de lui envoyer deux poulets bien gras... tout ce qu'on a de meilleur dans la basse-cour !

— Gardez-vous-en bien ! s'écria M^e Le Bosquier... Vous vous enlèveriez votre dernier espoir de succès ! Votre cause serait absolument perdue.

— Admettez que je n'ai rien dit, fit Le Houpet en s'en allant.

Tout au long du chemin, en s'en allant à sa ferme, il rumina ces paroles de l'avocat : « Si vous envoyez deux poulets au juge, votre cause est perdue !... »

A quinze jours de là, Le Houpet et Flandrin comparurent devant l'incorruptible juge de paix.

Et au grand étonnement de l'avocat, M^e Bosquier, ce fut Flandrin qui fut condamné.

Déjà, tout guilleret, Le Houpet s'avançait vers l'aigle du barreau.

— Eh bien ! ricana-t-il, tout fier, quoi que vous en ayez dit, monsieur l'avocat, vous voyez que mes deux poulets ont tout de même fait de l'effet !

M^e Le Bosquier sursauta d'étonnement.

— Comment, s'exclama-t-il, vous avez osé, après ce que je vous avais dit, envoyer deux poulets au juge !

— Mais oui !

— Ah ! par exemple, cela me dépasse !

— Seulement, ajouta Le Houpet en clignant de l'œil d'un air malin... je les ai envoyés au nom de Flandrin !

La Patrie Suisse. — C'est un très beau numéro que vient de nous envoyer la Patrie Suisse (No 915, du 23 novembre) et qu'illustre une trentaine de superbes gravures. Il s'ouvre par un très beau et expressif portrait du conseiller d'Etat Delacoste, que vient de perdre le canton du Valais. Il nous apporte des vues hivernales (Première neige, Glion sous la neige), de belles vues alpestres (Sudlenspitze et Na-